

 <p>_AGGLO_ Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne</p> <p align="center">Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p align="center">Bureau Communautaire du 6 mai 2026</p>	<p align="center">CA-BUR-2026- 06</p>
--	---	--

**Approbation du règlement du jeu de piste intitulé « la prisonnière de la tour » organisé
le 26 août 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le six mai, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Étampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Présents : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Gilles BAYART, Alexandre-Stéphane HAAS, Guy CROSNIER, Huguette DENIS, Jean PERTHUIS, Michaël MÉRIGOT, Virginie TARTARIN, Nicolas ANDRÉ, Christelle DELOISON, Éric MEYER, Christine BOURREAU, Fabrice JAOUEN, Grégory COURTAS, Stéphane DEMEULEMEESTER, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ.

Excusé : Monsieur Guy DESMURS.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne par l'extension d'une compétence en matière de jeunesse et l'actualisation des statuts,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CA-DEL-2026-05 du 7 avril 2026 portant délégations de compétences du conseil communautaire au Bureau et notamment la faculté d'approuver les règlements des jeux-concours organisés par les services intercommunaux.

VU la décision de financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) n° 2366D1078 du 27 novembre 2024 portant le co-financement d'étude schéma directeur cyclable, services vélos, animation et communication pour la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que, à la faveur du développement de la pratique des mobilités actives, dans le cadre du programme AVÉLO 3, la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne souhaite organiser un jeu de piste intitulé « la prisonnière de la tour » le 26 août 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les modalités de participation au jeu de piste,

CONSIDÉRANT le projet de règlement du jeu de piste « la prisonnière de la tour » organisé le 26 août 2026, annexé à la délibération,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER le règlement du jeu de piste « la prisonnière de la tour » organisé le 26 août 2026 et annexé à la délibération,

D'APPROUVER les lots à gagner pour le jeu de piste « la prisonnière de la tour »,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit règlement du jeu-concours et tous les documents y afférents.

RAPPELLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr ;

La présente décision sera publiée sur le site de la CAESE et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet d'Étampes
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Service communication de la CAESE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER